



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 A 19 H EN MAIRIE**

L'an **2022, le 25 octobre à 19 h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fay – Lès – Nemours, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PEUTOT, Maire.

**Etaient présents :**

**M. Christian PEUTOT, Maire.**

**Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE, M. Gilbert PAVIE, M. Hanspeter BADJA, Adjoint au Maire,**

**Mme Corinne ROUSTEAU, M. Claude MICHAULT, Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux**

**Avait donné pouvoir :**

**De M. Romain MIGEON à M. Gilbert PAVIE**

**De M. Éric LEYDIER à M. Christian PEUTOT**

**De Mme Martine PAROISSIEN à Mme Corinne ROUSTEAU.**

**Etaient absents (excusés) :**

**M. Romain MIGEON**

**M. Éric LEYDIER**

**Mme Martine PAROISSIEN**

**Le quorum est fixé à 6 membres, il est donc atteint.**

**Désignation du secrétaire de séance :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ; Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Gilbert PAVIE**, a été nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

Le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la demande de réduction du prix de location de la salle polyvalente par l'Association Atelier d'Expression pour Tous (AEPT), **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

**M. le Maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal comme suit :**

- 1) Approbation du Compte – rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/06/2022
  - 2) Nomination du correspondant incendie et secours.
  - 3) Choix du prestataire pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre du marché de réhabilitation et d'extension de la Mairie et de ses annexes.
  - 4) Vote de l'achat d'une balayeuse.
  - 5) Vote de la réfection du chemin communal donnant sur le champ du Lieudit « La Butte ».
  - 6) Demande de subvention du Team 2Czelles pour le rallye Aïcha des Gazelles du Maroc 2023.
  - 7) Vote de la Décision Modificative n°1 apportée au Budget Primitif 2022 de la Commune.
  - 8) Demande de réduction du prix de location de la salle polyvalente par l'Association Atelier d'Expression pour Tous (AEPT).
- Informations et questions diverses.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## **Délibération n°2022-31 : Approbation du compte – rendu de la réunion du 20/06/2022**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion en date du 20 juin 2022 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité, le compte – rendu de cette réunion.**

## **Délibération n°2022-32 : Nomination du correspondant incendie et secours**

M. le Maire informe que le Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours a été publié au Journal Officiel du 31 juillet 2022 et qu'il y a lieu de le désigner dans un délai de trois mois à compter de son entrée en vigueur.

Le correspondant sera chargé des questions de sécurité civile (participera à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours, concourra à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, concourra à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, concourra à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, informera périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence).

M. le Maire précise que M. Éric LEYDIER a souhaité s'en charger.

**Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme M. Éric LEYDIER « correspondant incendie et secours ».**

## **Délibération n°2022-33 : Choix du prestataire pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la Mairie et de ses annexes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie et de ses annexes il y a obligation de choisir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Une publication a été faite sur le site internet de la commune.

Les entreprises BTP Consultants, L.C.A. « Les Coordonnateurs Associés » ont répondu négativement dû à une surcharge de travail. Seule l'entreprise ARC 77 a proposé une offre de mission pour 18 mois, d'un montant de 6 335.00 €/HT soit 7 602.00 €/TTC et en cas de dépassement du délai d'exécution non imputable à l'entreprise, 330.00 €/HT sera facturé par mois en sus.

**Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la mission de l'entreprise ARC77.**

## **Délibération n°2022-34 : Vote de l'achat d'une balayeuse**

M. le Maire informe l'assemblée que :

Messieurs Guillaume CHANTEREAU et Romain MIGEON ont demandé des devis qui varient entre 3 700 €/HT et 12 809 €/HT selon le type de balayeuse.

Cet achat sera décidé sous conditions :

- . D'obtention d'au moins 70 % de subventions,
- . D'un essai de l'outil avant l'achat pour évaluer sa compatibilité avec le tracteur communal et son efficacité,
- . Décider si cet achat remplacera la balayeuse privée qui passe actuellement six fois par an sur la commune.

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'achat avec les conditions édictées ci-dessus.**

## **Délibération n°2022-35 : Vote de la réfection du chemin communal donnant sur le champ du Lieudit « La Butte »**

M. le Maire rappelle que cette procédure fait suite à la solution trouvée, après quatre réunions, de libérer le voisinage de l'exploitation commerciale de fourrage (paille et foin) stockée au 51 rue Grande.

M. le Maire précise qu'il a reçu un devis de l'entreprise TINET TP d'un montant de 14 000 €/TTC et que cet achat sera décidé sous conditions :

. 30 % à la charge de l'exploitant

. 70 % à la charge de la commune sous réserve d'obtention des subventions correspondantes.

Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE a demandé une subvention à la Région IDF qui a refusé la demande. M. le Maire a demandé à Mme Valérie LACROUTE, Vice – Présidente de la Région qui lui a indiqué qu'il n'y avait pas de subvention prévue à ce sujet.

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la réfection de ce chemin mais demande à M. le Maire de rechercher des subventions et de comparer plusieurs devis.**

### **Délibération n°2022-36 : Demande de subvention du Team 2Czelles pour le rallye Aïcha des Gazelles du Maroc 2023**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention (sponsoring) de la part de Mmes Cynthia CAVIGNIAUX et Céline MIRANDA du Team 2Czelles pour leur futur rallye Aïcha des Gazelles du Maroc qui aura lieu en 2023. Les propositions de sponsoring varient entre 8 formules allant de 100 et 31 000 € (espaces publicitaires sur Facebook, Instagram, sur le véhicule, gilets, casques, etc..).

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, rejette la demande de subvention (sponsoring) du Team 2Czelles.**

### **Délibération n°2022-37 : Vote de la Décision Modificative n°1 apportée au Budget Primitif 2022 de la Commune**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du Trésorier Principal de Nemours il y a lieu de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif 2022 de la commune.

Cette écriture concerne la DETR d'un montant de 3 758.66 € touchée en 2021 pour l'extension du columbarium, qui a été imputée à l'article 1331 au lieu de l'article 1341.

Pour pouvoir faire un mandat à l'article 1331 (et un titre à l'article 1341) il est nécessaire de modifier comme suit :

ID 1331 : + 3 758.66 €

ID 2031 : - 3 758.66 €

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.**

### **Délibération n°2022-38 : Demande de réduction du prix de location par l'Association Atelier d'Expression pour tous (AEPT) :**

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association « Atelier d'Expression pour tous » demande la révision du tarif de location de la salle polyvalente à la suite de l'abandon d'une heure de danse par semaine par manque de participants.

M. le Maire rappelle que le loyer est de 100 € par mois sur une période de 9 mois et que chaque adhérent paye 67 € par trimestre à raison de deux séances par semaine.

M. le Maire s'est renseigné auprès de la ville de Nemours, elle ne subventionne pas l'Association jusqu'à présent mais l'association en a fait la demande tout récemment.

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, refuse de réduire le prix de la location de la salle polyvalente à l'Association « Atelier d'Expression pour tous » compte tenu de l'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz.**

### **Informations et questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

#### **Lotissement du Parc :**

Les lots vendus sont n°1-6-7-9-10-13-15-18-4-11-12-17 du Permis d'Aménager n°1 et lots n°1-2 du Permis d'Aménager n°2.

Il reste à signer :

. La promesse du lot 8, le 8 novembre.

. Les actes authentiques des lots 2 et 5 (Permis de construire en cours d'instruction) – du lot 14 – du lot 3 (transfert de Permis de Construire) et l'acte authentique du lot 16 sera signé en novembre.

. Remboursement par anticipation gratuite de l'emprunt (taux Euribor en hausse) 1 000 000 € à un coût de 12 700 € ! Soit 1,27%. Une belle opération financière.

**Vidéoprotection** : En attente de devis d'autres entreprises et un projet de centre de supervision départemental de vidéoprotection mutualisé entre communes piloté par Seine et marne numérique est apparu.

**Pylône GSM** : Mesures réalisées en 6 places sur Faÿ-Lès-Nemours comme demandé par M. le Maire courant novembre.

**Subventions reçues du Département** : Un contrat FER -Fonds d'Equipement Rural (de 33 000€) pour le cabinet paramédical et le Contrat Rural à raison de 145 500€ (31 500€ annexes, 63 000€ PLM, 51 000€ mairie) sont accordés ainsi qu'une subvention relative à la perception des amendes de police de 1 431,50€ (radar pédagogique, double miroir). Remerciements aux élus départementaux.

**Vente du Château** : Les acquéreurs potentiels pour un restaurant et hôtel ont décliné. Le château sera de nouveau en vente après validation judiciaire d'un troisième héritier nouvellement connu.

**Eoliennes d'ARVILLE et ICHY** : En attente de la convention de partenariat dans le cadre du raccordement sur la commune. Rénovation rue de l'église et rue du château en attente du projet éolien car aucune visibilité pour nous.

**Création de trottoirs du 37 bis rue grande à Carrouge** : Test d'une écluse et d'un rétrécissement. Travaux planifiés sur 2025 eu égard au coût global et aux besoins de subventions que nous devons aller chercher après la fin des travaux de la mairie et de la médiathèque (2023-2024).

**Communication** : Travail à faire sur le journal pour une distribution avant le 20 décembre. Le livret d'accueil pour les nouveaux habitants a été finalisé par Marie-Hélène et Gilbert. Merci à eux.

**Animations à venir** :

- La valorisation de la rénovation de l'Eglise et les remerciements aux financeurs institutionnels et donateurs via la souscription avec la Fondation du patrimoine aura lieu le samedi 26 novembre.
- « La ronde des abeilles » se tiendra le 10 décembre : organisation élargie à tout le conseil (réunion le 7 novembre 2022).

**Stade (mur et dalle)** : Devis reçu de la centrale à béton de Montereau pour la dalle. M. Carreras a demandé deux autres devis chez Point P à Souppes-sur-Loing et à Nemours. Nous sommes en attente d'une date de réalisation.

**Rénovation de la Mairie et Point Lecture Multimédia** : Rendez-vous téléphonique avec la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), financements possibles pour l'aménagement intérieur. Un dossier doit être envoyé au plus vite. Après la dernière réunion avec les architectes et nos nouvelles demandes, les travaux ont été réévalués à 1 002 500 € (+2,5%).

**Demande de révision simplifiée du PLU à charge des demandeurs** : Projet de site de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques au Lieudit « Les pierres percées » et projet de hangar au Lieudit « la Butte » pour le commerce de paille : nous restons en attente des pièces des deux dossiers à envoyer au cabinet ECMO.

**Remerciements** : à Corinne ROUSTEAU et Guillaume CHANTEREAU pour le tournoi de foot, à nos amis chasseurs et à tous les élus qui ont aidés sur place ! M. Claude MICHAULT pour le dossier mairie/médiathèque et le déménagement des archives du premier étage de la mairie au second grenier. Mme Corinne ROUSTEAU et sa commission accompagnée de Madame Marie

BADJA et certains élus pour les ateliers pour enfants ainsi que pour Halloween en lien avec Caroline LEFEVRE et son centre équestre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 19.**

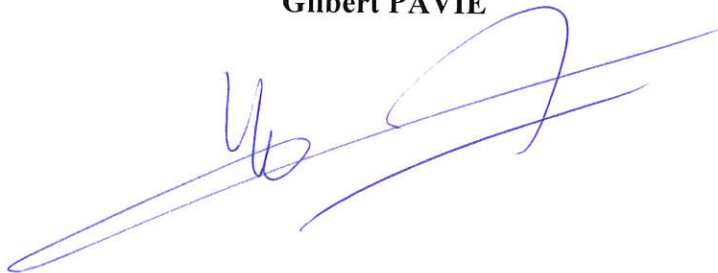
**Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jours susdits.**

**Le 25/10/2022,**

**Le Maire,  
Christian PEUTOT**



**Le secrétaire  
Gilbert PAVIE**



**30, Rue Grande 77167 Faÿ – Lès – Nemours –  
Tel : 01.64.28.10.76. – Fax : 01.64.78.03.92  
E-mail : [mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr)**

